

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 juin 2023

**Objet : Demande d'accès aux documents**

**N/Réf. : 1847 00/2023-2024.075**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 23 mai dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des informations/documents suivants :

« [...] »

- Pouvez-vous m'indiquer les procédures établies par le MSSS pour mettre en place une clinique mobile?
  - Pouvez-vous me dire s'il y a certains critères sont nécessaires pour mettre en place une clinique mobile? Si oui, lesquels?
- Pouvez-vous me dire si chaque CISSS peut adapter les procédures à ses besoins particuliers?

Également, si c'est possible, pourriez-vous répondre à ces mêmes questions mais en lien avec des équipes mobiles :

- Pouvez-vous m'indiquer les procédures établies par le MSSS pour mettre en place des équipes mobiles ?
  - Pouvez-vous me dire s'il y a certains critères sont nécessaires pour mettre en place des équipes mobiles ? Si oui, lesquels?
- Pouvez-vous me dire si chaque CISSS peut adapter les procédures à ses besoins particuliers? » (*sic*).

... 2

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,  
Original signé par  
Caroline Dumont

p. j. 2